

Mars 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Huitième session

Rome, 8 - 12 avril 2013

Note de synthèse relative au Transport international des grains, ISPM

Point 8.1.4 de l'ordre du jour

Établie par les États-Unis d'Amérique

1. Ce document aborde l'ordre du jour 08.1.4 - document de la commission des mesures phytosanitaires CMP 2013/6 intitulé, Liste des sujets pour la norme de la Convention International pour la Protection des Végétaux (CIPV): Transport International des Grains (2008-007).

I. Problème

2. Après avoir attentivement examiné la spécification révisée pour la norme sur le Transport International des Grains et à l'heure actuelle, les États-Unis voudraient réaffirmer leur préférence pour le développement d'un manuel technique plutôt qu'une norme. Les États-Unis n'acceptent pas qu'une norme basée sur la spécification actuelle soit un moyen nécessaire ou souhaitable pour répondre aux besoins d'orientation exprimés par les pays membres lors du Groupe de Travail Ouvert en 2011. Les États-Unis s'inquiètent du fait qu'une norme détaillée, mais irréfléchie ne clarifiera pas convenablement les nombreux problèmes liés au Transport International des Grains et pourrait faire plus de mal que de bien en traitant trop de thèmes trop généraux pour fournir des conseils utiles aux pays membres.

II. Historique

3. Malgré une très longue réflexion portée sur la commission des mesures phytosanitaire (CMP 4) (2009), le Groupe de Travail Ouvert (2001) au CMP 7 (2012) et par le comité des standards (CS) (2009-20012), les pays membres de la CIPV n'ont pas été en mesure d'atteindre un consensus sur le besoin d'une norme concernant les céréales ou sur son contenu.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

III. Discussion

4. Les États-Unis admettent et apprécient l'excellent travail du coordinateur des pays membres et du CS pour la rédaction, la révision et la correction de la spécification relative au Transport International des Grains.

5. Le Transport International des Grains est une question vaste et complexe. Les grains représentent une vaste catégorisation de produits variés et d'une diversité importante, par type et risque phytosanitaire. Le terme *Grain* est fonctionnellement défini dans le Glossaire comme **catégorie de denrées** pour les graines destinées au traitement ou à la consommation, mais non pas pour les semences. Ceci comprend les graines séchées des graminées, des légumineuses et autres plantes produisant de l'huile, toutes produites, récoltées, manipulées, emballées, traitées, transportées et consommées de différentes manières et exposées à des attaques très variées d'insectes nuisibles.

6. La norme n'est pas un document approprié pour décrire le transport des grains et pour fournir des conseils harmonisés. La spécification, telle qu'elle est rédigée, comprend une documentation technique de base sans précédent. Ces informations descriptives pourraient être proposées aux membres dans un document d'orientation sous une forme plus détaillée, plus claire et plus utile.

7. Il peut y avoir des problèmes liés au transport international des grains où les conseils harmonisés sur les mesures phytosanitaires profiteraient à tous les pays membres. Pourtant, il n'est pas clair qu'un ISPM séparé sur les grains, tel décrit par la spécification soit la meilleure façon de fournir ces conseils. Une plus ample considération doit être apportée aux problèmes identifiés qui peuvent exiger des conseils harmonisés ainsi que la meilleure façon d'apporter ces conseils.

IV. Projet

8. Pour les raisons soulignées ci-dessus, les États-Unis pensent que les besoins des pays membres de CIPV en informatique technique et conseils harmonisés liés au transport international des céréales seraient mieux dispensés à l'heure actuelle par 1) le développement des conseils techniques sur le transport international des grains et 2) par une plus ample considération des problèmes liés aux conseils harmonisés. Un exemple des thèmes qui pourraient être inclus dans les conseils techniques est joint à ce document (disponible seulement en anglais).